

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2018

**Présents :** M.C. BAPTISTE - S. BONJEAN - C. CHEVALIER - A. DUBOIS -  
M. GOUEFFON - J.M LAROCHE - G. LELAY - D. MOUSSET - M. MUSSIER -  
D. PAQUERIAUD - J. PERICHON - M. SIMON - B. TRONCIN - D. VIZIER

**Absents :** F. JOUANET (Excusée)

**Secrétaire de séance :** Martine GOUEFFON

### Ordre du jour :

#### **Décision Modificative rétrocession voirie Pré Fleuron**

La Société d'Équipement de l'Auvergne rétrocède les voiries du lotissement Pré Fleuron à la commune pour 1 € symbolique. L'achat pour l'euro symbolique étant considéré comme une subvention d'investissement, elle aurait dû être prévue au budget. Aussi, il convient de prendre une décision modificative pour inscrire cette somme. Le montant total des dépenses de voirie, assainissement, télécommunication et espaces verts réalisées par la SEAU est de 95 614.80€ qui devront apparaître dans l'inventaire de la commune.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Décision Modificative**

En raison de l'insuffisance de crédits sur le chapitre 12 (charges de personnel), il convient d'établir la décision modificative suivante :

Article 022	Dépenses imprévues	- 6489
Article 6288	Autres services extérieurs	- 4011
Article 6458	Cotisations aux organismes sociaux	+ 3800
Article 6455	Cotisations pour assurances du personnel	+ 1200
Article 6218	Autres personnel extérieur	+ 5500

Soit un total de

**10 500€**

L'article 6218 correspond à la rémunération de personnel extérieur à la commune, cela concerne le cuisinier remplaçant Madame Eragne qui est rémunéré par le centre de gestion qui demandera le remboursement ultérieurement à la commune.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## **Demande de subvention exceptionnelle pour l'association Bessaytoise des Artisans et Commerçants**

Le 15 décembre prochain, l'association Bessaytoise des Artisans et Commerçants organise un marché de Noël et sollicite une subvention exceptionnelle pour l'aider à financer ce projet. Le conseil municipal propose d'attribuer une subvention de 300 €.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## **Approbation compte-rendu annuel 2017 de la ZAC**

Il est proposé d'approuver le bilan actualisé au 31.12.2017 ainsi que le compte rendu annuel d'activité.

Le compte rendu détaillé de la SEAu est présenté par Didier Paqueriaud.

Michel Simon apporte des précisions sur la ZAC : 5 lots sont mis en vente rue de la garde ; le premier compromis de vente a été signé.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## **Questions diverses**

- Agrandissement du local pétanque : Michel Simon fait part de la réunion qui aura lieu le jeudi 6 décembre à 17 h avec les entreprises qui ont été retenues pour les travaux du local ; le projet sera également présenté ce même jour au conseil d'administration de la pétanque. Durant la période des travaux, un local devra être mis à disposition de la pétanque par la municipalité afin de stocker leur matériel.

- Michel Simon participera à une réunion au Conseil Départemental le jeudi 6 décembre avec les représentants du département de la Nièvre et de la Loire pour prendre connaissance d'informations sur l'avancement de la mise à 2 x 2 voies de la RN7.

- Jérôme Périchon demande si les locaux du tennis seront mis à disposition de l'association des cyclos lors du cyclo-cross du samedi 22 décembre car ce jour là a lieu l'arbre de Noël du tennis. Michel Simon répond que seuls les vestiaires du foot seront ouverts aux participants du cyclo-cross.

- Dominique Vizier demande où en est l'installation de l'antenne Orange. Michel Simon répond que le contrat de location du terrain avec la commune est en cours et que l'installation est programmée pour avril 2019.

- Michel Simon demande des précisions à Guy Lelay sur la demande d'annulation de la délibération qu'il a faite auprès de la Préfecture concernant la vente de terrains à 2 riverains propriétaires qui en ont fait la demande à la mairie. Suite à l'appel téléphonique de Michel Simon auprès de Guy Lelay afin de connaître quelles suites il donnerait à sa demande d'annulation de deux délibérations autorisant la vente de parcelles à deux riverains du lotissement " le comte ", ce dernier questionne Michel Simon sur l'avancement de la procédure de vente.

Guy Lelay rappelle que selon lui la parcelle 35 ou est sise la salle polyvalente fait partie du domaine public. La salle polyvalente pourrait-elle se trouver sur le domaine privé de la commune. Après vérification Guy Lelay précise que d'autres parcelles posent problèmes.

La parcelle 2 où est installé le boulodrome qui reçoit la fête patronale et la brocante est toujours cadastrée.

La parcelle 115 cadastrée en "jardins" à l'heure actuelle a été aménagée en parking (près de l'église), y sont installées la borne de recharge électrique et l'aire pour camping caristes.

Il faut remarquer que les municipalités successives n'ont pas fait le nécessaire pour le déclassement dans le domaine public communal.

Les différentes parcelles sont ouvertes au public et elles sont régulièrement entretenues par les employés communaux. A ce titre elles font partie du domaine public donc elles sont inaliénables et imprescriptibles.

Guy LELAY souhaite que la commission urbanisme fasse l'inventaire de toutes les parcelles sur le territoire communal afin de régulariser la situation.

En ce qui le concerne, il précise que si les ventes sont engagées il fera un signallement à qui de droit.

Michel Simon lui rétorque que les différentes demandes faites par la municipalité auprès des services compétents de la Préfecture, ont précisé que ces parcelles étaient sur le domaine privé de la commune, et que la vente pouvait se réaliser

- Guy Lelay informe de la détérioration d'une partie du chemin des Robinats, Michel Mussier prend note et ira sur le terrain pour constater.

- Martine Goueffon rappelle les manifestations du Téléthon qui se tiendront le samedi 8 décembre et du lancement des illuminations le même soir.

- Arnaud Dubois précise que le point a été fait sur le nouveau site internet de la commune : plus de 300 visites depuis l'ouverture du site. Les modifications qui ont été demandées vont être faites (menus de la cantine...). Le secrétariat de mairie est chargé de transmettre les informations courantes par mail. Les autres demandes devront être transmises à Arnaud Dubois pour validation avant d'être mises en ligne. Les associations vont être relancées pour qu'elles transmettent régulièrement leurs informations.

- Marie Claude Baptiste a participé à l'assemblée générale de la pétanque et du comité des fêtes. Elle a également participé à une réunion sur l'ambrosie ; des informations de prévention sur les dangers de l'ambrosie seront faites au printemps par les employés municipaux auprès de la population. Le CCAS s'est réuni pour la préparation des colis de Noël qui seront distribués le week-end du 15 décembre. Les associations souhaiteraient qu'une grande poubelle supplémentaire soit installée dans les locaux de la MDA. Le conseil d'administration du centre social de Jaligny s'est réuni suite à l'arrivée de la nouvelle directrice. Le recrutement d'une nouvelle animatrice pour le RAM est en cours.

- Jean-Michel Laroche nous informe que le Paris-Nice fera étape à Moulins le 12 mars 2019, l'arrivée aura lieu route de Lyon. Le schéma directeur d'aménagement des berges de l'Allier 2019 /2050 a été présenté par Moulins Communauté ; les premiers travaux débiteront en 2019 et concernent l'aménagement du pont de fer en voie douce destinée aux piétons et cyclos. La procédure concernant la construction du deuxième pont sur l'Allier à Moulins suit son cours (APS, étude environnementale...). Les locaux des transports urbains seront réaménagés suite au changement de délégataire. Les règles d'attribution de la dotation de solidarité communautaire seront revues dans les années à venir, une diminution d'environ 5 000 € /an serait vraisemblable pour la commune de Bessay.

- Michel Simon nous informe des DIA aux adresses suivantes : 49 rue de la plaine, 76 route de Moulins, 2 rue du Pré Fleuron.

La séance est levée à 22 H.